

Programme de mobilité étudiante du CReSP

Afin de favoriser le rayonnement et le développement de collaborations de recherche au Canada et à l'international, le Centre de recherche en santé publique (CReSP) offre une aide financière aux étudiantes et étudiants de membres réguliers du CReSP qui souhaitent faire un stage à l'extérieur du Québec ou à l'international dans le cadre de leurs études ainsi qu'aux étudiantes et étudiants canadiens et internationaux (inclut les provinces hors-Québec) qui souhaitent faire un stage de recherche au sein de l'équipe d'un membre régulier du CReSP. Le séjour peut donc avoir lieu au CReSP, dans d'autres provinces canadiennes ou dans d'autres pays. Les bourses sont d'une durée maximale de trois mois et d'un maximum de 6 000\$ chacune (1 500\$ par mois pour les frais de subsistance + 1500\$ pour les frais de déplacement, d'assurance et de visa).

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, vous devez répondre aux critères suivants :

- être une personne inscrite à temps plein à un programme de doctorat ou à un stage postdoctoral
- avoir le soutien d'un membre régulier du CReSP (pour l'accueil ou le départ)
- avoir le soutien d'un chercheur externe (pour l'accueil ou le départ)
- avoir un projet de stage ou de recherche défini avant le début du stage

Dépenses admissibles, remboursables sur présentation de facture (on pourra faire une avance de dépenses au début du stage)

- Frais de déplacements
- Frais de subsistance
- Frais d'assurance
- Frais de visa

Documents à présenter

- Lettre de motivation (max. 1 page)
- Description du projet incluant les résultats attendus du stage (max. 1 page)
- Lettre d'appui de la personne qui supervise les travaux de recherche de l'étudiant.e (membre du CReSP si c'est un stage à l'externe, personne externe si c'est un stage au CReSP)
- Lettre d'appui de la personne qui dirige l'équipe qui accueillera l'étudiant.e (membre du CReSP si c'est un stage au CReSP, personne externe si c'est un stage dans une équipe externe)



CRITÈRES DE SÉLECTION

Les bourses de mobilité étudiante du CReSP sont octroyées à la suite d'un concours et le budget total alloué à ce programme prévoit un maximum de 3 bourses de 6 000\$ chacune. Les demandes seront examinées par un comité composé de membres du CReSP et jugées selon les critères suivants :

- Démonstration de la motivation professionnelle de l'étudiant et des avantages escomptés pour sa carrière de recherche;
- qualité du projet;
- niveau d'encadrement et de mentorat de la part du superviseur de l'établissement d'accueil;
- qualité de la recommandation faite par le superviseur de l'université d'attache.

Dates : Les propositions peuvent être envoyées jusqu'au 15 novembre 2023.

Les bourses peuvent être octroyées pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 mars 2024